



**Cahier de charge
Structures intégrées
Saison 2019-2020**

**PEE-WEE AAA RELÈVE, PEE-WEE AAA
BANTAM AAA RELÈVE, BANTAM AAA
MIDGET ESPOIR**

Table des matières

PRÉAMBULE	3
1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE	3
2. VALEURS	3
3. SAISON 2019-2020	4
3.1 OBJECTIFS	4
3.2 SAISON 2019-2020	5
3.3 PARAMÈTRES DE BASE	5
3.4 FORMATION DES ÉQUIPES	5
3.5 CALENDRIER DES ACTIVITÉS.....	5
3.6 SÉLECTION FINALE.....	6
3.7 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	7
3.8 CADRE DE REFERENCE DES EQUIPES AAA RELEVE, AAA ET ESPOIR	11
3.9 CALENDRIER DE SAISON	15
3.10 TOURNOIS.....	15
3.11 COUPE DODGE	15
3.12 TACHES DE LA STRUCTURE INTEGREE.....	16
3.13 ACTIVITÉS HOCKEY QUÉBEC – OBLIGATION DE PARTICIPATION	17
3.14 RESPONSABILITES DES FRANCHISES	17
4. DOCUMENTATION HOCKEY QUÉBEC	18

PRÉAMBULE

Hockey Québec met en place depuis plusieurs décennies, un grand nombre d'initiatives favorisant le développement des joueurs. Actuellement, c'est sous le chapeau des structures intégrées que le hockey élite connaît son plus grand essor. Cette unité au sein des structures intégrées permet aux joueurs d'un même regroupement de profiter d'un développement continu et harmonieux. Travaillant en étroite collaboration, la direction hockey et les entraîneurs assurent un nombre d'actions concrètes qui favorisent le développement à long terme du joueur et son suivi. Les équipes AAA Relève, AAA et le Midget Espoir évoluent au sein d'un réseau de compétition provincial, soit la LHEQ.

Le présent document vise à définir l'orientation, la réglementation et les responsabilités des partenaires régionaux.

1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les structures intégrées et les actions qui en découlent visent essentiellement le développement individuel des joueurs. Chaque joueur identifié de premier niveau doit être en mesure de recevoir un enseignement de qualité permettant un apprentissage technique et tactique, tout en favorisant son développement intégral.

S'appuyant sur un modèle de développement à long terme du joueur (DLTJ), Hockey Québec a établi que les cinq orientations suivantes étaient prioritaires au niveau du développement des joueurs :

- Améliorer la préparation physique des joueurs.
- Améliorer la prise de décisions et l'exécution des joueurs.
- Maintenir et améliorer les habiletés de base des joueurs, en particulier la vitesse de patinage et la qualité des passes et des tirs.
- Améliorer la préparation mentale des joueurs afin de maintenir un haut niveau de compétition sur une base régulière.
- Créer un environnement gagnant.

2. VALEURS

- Les règles doivent favoriser le développement du joueur dans l'ensemble de ses activités.
- Chaque joueur doit bénéficier d'un temps de glace équitable et doit participer aux différentes situations spéciales de son équipe ; avantages numériques et désavantages numériques.
- La planification annuelle s'avère un outil essentiel au développement de tout joueur engagé dans la poursuite de l'excellence sportive. Il faut également souligner que le contenu du programme et la qualité de l'intervention représentent également deux autres conditions indispensables au développement optimal du joueur.
- La région, la ligue et les équipes s'assurent de l'application rigoureuse des programmes de formation pour leurs joueurs et intervenants.

- Hockey Québec met en place un programme de soutien pour les entraîneurs, et autres ressources. Ils peuvent être utilisés par toutes les équipes participant au programme de développement du joueur.
- Chaque équipe doit être un leader dans son territoire de recrutement; elle doit collaborer avec les structures intégrées, les associations régionales et les instances des équipes Midget AAA tout en s'impliquant avec les intervenants du milieu pour favoriser le développement des jeunes hockeyeurs. Cette collaboration avec le Midget AAA doit être mutuelle et faite dans le respect des intervenants.
- Hockey Québec met en place un environnement sécuritaire pour les joueurs par la mise en place d'une réglementation adéquate et par une application rigoureuse des règles de jeu.
- Hockey Québec réitère l'importance de maintenir un environnement académique adéquat pour les joueurs élités et de favoriser la réussite et la persévérance scolaire.
- Hockey Québec par le biais du cahier de charge approuvé par son Conseil d'administration reconnaît aux régions, aux ligues et aux équipes les compétences et la capacité à assurer le développement des jeunes hockeyeurs.
- Hockey Québec, la ligue de hockey d'excellence du Québec, les régions, les structures intégrées et les équipes partenaires du réseau s'assurent de la meilleure visibilité possible auprès des médias, des partisans et de la population en général en favorisant la fréquentation des partisans à ses activités.

3. SAISON 2019-2020

3.1 Objectifs

Ajuster la structure de compétition afin de favoriser le plein développement des joueurs élités au Québec :

- Évolution de la structure de compétition par la création du AAA Relève et du AAA, qui regroupe davantage les joueurs en fonction de leur âge et de leur maturité physique.
- Réduire les écarts en termes de maturité, surtout aux niveaux Pee-wee et Bantam.
- Permettre aux joueurs de se surpasser dans un niveau de compétition approprié à leur développement.
- Permettre à un grand nombre de joueurs de bénéficier d'un encadrement de qualité, en fonction des écarts de maturité physique qui sont présents lors de l'adolescence.
- Permettre aux joueurs à maturité tardive de demeurer en lien avec le programme des structures intégrées.
- Création d'un calendrier ajusté pour minimiser le voyageant et permettre des périodes de repos (calendrier débalancé).

3.2 Saison 2019-2020

Poursuite de la ligue de hockey d'excellence du Québec (AAA Relève, AAA et Midget Espoir) :

- Au niveau AAA Relève, 2 sections, Est et Ouest avec 4 divisions.
- Au niveau AAA, 2 sections, Est et Ouest avec 4 divisions.
- Au niveau du Midget Espoir, 2 sections, Est et Ouest avec 4 divisions.

3.3 Paramètres de base

- Le réseau AAA Relève, AAA doit être compris comme faisant partie d'un tout, AAA Relève et AAA devenant indissociables. Les mêmes joueurs demeurent impliqués au niveau de l'élite (6%) et tous reçoivent les mêmes conditions d'entraînement.
- Le volet sécuritaire fait partie intégrante du programme de développement des joueurs.
- La réussite scolaire demeure un enjeu primordial dans le cheminement des joueurs.
- Le suivi des entraîneurs et des structures intégrées est en fonction de l'évolution des tâches qui accompagnent les activités de développement.
- La collaboration entière des équipes d'une même structure dans l'utilisation des joueurs en cas de blessures ou d'absence de joueurs (joueurs affiliés).
- Implication de tous les intervenants : administrations régionales, structures intégrées, franchises, et les intervenants impliqués directement avec les joueurs.

3.4 Formation des équipes

La structure intégrée fait le suivi des joueurs de niveau élite et des évaluations de ceux-ci pour créer la liste des joueurs potentiels.

La structure intégrée fait aussi le recrutement des joueurs aux niveaux compétition régional AA, BB et scolaire.

3.5 Calendrier des activités

AVRIL/MAI

PEE -WEE :

- Groupe de joueurs AAA Relève et AAA - regroupé ensemble ou par année d'âge.
- Formation contact physique pour tous les joueurs (programme obligatoire) – avant de jouer un match.
- Les joueurs n'ayant pas participé antérieurement à la formation contact physique doivent obligatoirement être inscrits à cette formation.
- **Le parent doit inscrire le joueur à la formation Mise en échec 1 dans le HCR.**
- Activité de perfectionnement, de pré-sélection et de sélection (80% de l'équipe).

BANTAM :

- Groupe de joueurs AAA Relève et AAA - regroupé ensemble ou par année d'âge.
- Formation mise en échec progressive pour tous les joueurs (programme obligatoire) – avant de jouer un match.
- Les joueurs n'ayant pas participé antérieurement à la formation mise en échec progressive doivent obligatoirement être inscrits à cette formation.
- **Le parent doit inscrire le joueur à la formation Mise en échec 2 dans le HCR.**
- Activité de perfectionnement, de pré-sélection et de sélection (80% de l'équipe).

MIDGET ESPOIR :

- Activité de perfectionnement pour les Joueurs de 15 ans seulement.

MAI

JOUEURS AAA RELÈVE, AAA et ESPOIR :

- Remise du plan d'entraînement estival de Hockey Québec à tous les joueurs ou à tous joueurs retenus pour participer au camp du mois d'août.

AOÛT

- Début des camps remise en forme et camp de sélection à partir du 16 août (ne peut débiter avant cette date).
- Il est du devoir de la structure de décider de son format.
- Il est du devoir de la structure de s'assurer que chaque joueur ait participé à la formation contact physique ou mise en échec progressive et soit inscrit à la formation (HCR) avant le premier match :
 - Pee-wee AAA relève et AAA : formation contact physique (obligatoire). Les joueurs n'ayant pas participé à la formation antérieurement doivent obligatoirement s'inscrire à la formation (HCR – mise en échec 1).
 - Bantam AAA relève, AAA et Midget Espoir : formation mise en échec progressive (obligatoire). Les joueurs n'ayant pas participé à la formation antérieurement doivent obligatoirement s'inscrire à la formation (HCR – mise en échec 2).

3.6 Sélection finale

- La sélection finale des équipes AAA Relève, AAA et Espoir doit être complétée au plus tard le 30 août pour assurer l'inscription des joueurs dans les programmes sport-études.
- Matches contre d'autres franchises ou structures pour compléter les équipes AAA Relève, AAA et Espoir (maximum de 6 matchs).

3.7 Composition de l'équipe

Alignements des équipes AAA Relève

- Les équipes Pee-wee AAA Relève doivent avoir un minimum et maximum de 17 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15 joueurs et 2 gardiens).
- Les équipes Bantam AAA Relève doivent avoir un minimum de 17 joueurs et un maximum de 18 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15 ou 16 joueurs et 2 gardiens).
- Les équipes Pee-wee et Bantam AAA Relève peuvent avoir un maximum de 3 joueurs de deuxième année sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe. Exceptionnellement, la franchise Nord-Côtiers pourra aligner un maximum de 9 joueurs de 2^e année, et la franchise Océanic Est-du-Québec pourra aligner un maximum de 5 joueurs de 2^e année.
- ***L'équipe AAA Relève qui désire aligner des joueurs de 2^e année doit obtenir l'autorisation du directeur de la structure intégrée pour chaque joueur sélectionné.***

Alignements des équipes AAA

- Les équipes Pee-wee doivent avoir un minimum et un maximum de 17 joueurs et les équipes Bantam AAA doivent avoir un minimum de 17 joueurs et maximum de 18 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15 ou 16 joueurs et 2 gardiens).

Alignements des équipes Midget Espoir

- Les équipes du niveau Espoir doivent avoir un minimum de 17 joueurs et un maximum de 18 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15 ou 16 joueurs et 2 gardiens).
- **Un joueur Midget Espoir doit être éligible à jouer Midget AAA (citoyen Canadien).**
- Le Midget Espoir demeure prioritaire aux joueurs de 15 ans, par contre un maximum de 5 joueurs de 16 ans pourra faire partie de l'alignement régulier. Ces joueurs ciblés doivent avoir participé au pré-camp et/ou au camp de son Midget AAA.
- **L'équipe qui désire aligner des joueurs de 16 ans doit obtenir l'autorisation du directeur de la structure et de l'équipe Midget AAA pour chaque joueur.**
- Si pour un joueur de 15 ans le niveau Espoir demeure prioritaire au niveau de sa sélection par au réseau scolaire, pour un joueur de 16 ans cela demeure le choix du joueur.

Affiliation

- Les équipes AAA Relève, AAA et Midget Espoir sont indissociables. Les équipes de la structure intégrée doivent obligatoirement fournir les joueurs affiliés à l'équipe supérieure et ce sans restriction et en tout temps. ***Ces joueurs doivent apparaître sur le formulaire d'enregistrement d'équipe.***

- Pour les équipes AAA Relève, AAA et Midget Espoir, un joueur ne peut revenir à son équipe originale dès qu'il est inscrit sur la feuille de pointage avec l'équipe supérieure pour le sixième (6^e) match après le 10 janvier. **(Référence article 5.6.4 des règlements administratifs de Hockey Québec).**
- Les équipes AAA Relève, AAA et Midget Espoir peuvent affilier un maximum de 19 joueurs **(référence 5.6.1 des règlements administratifs de Hockey Québec).**

PEE-WEE :

- Le joueur identifié au réseau Excellence à la division Pee-wee doit évoluer comme joueur affilié uniquement à l'intérieur de ce réseau.
- Les joueurs des équipes AAA Relève sont prioritairement affiliés aux équipes AAA.
- Les équipes Pee-wee AAA Relève pourront affilier prioritairement des joueurs de première année ou moins.
- **Exceptionnellement, il est permis aux équipes Pee-wee AAA Relève d'utiliser un maximum de 3 joueurs de deuxième année par match, ces joueurs peuvent être des joueurs permanents ou affiliés.**

BANTAM :

- Le joueur identifié au réseau Excellence à la division Bantam doit évoluer comme joueur affilié uniquement à l'intérieur de ce réseau.
- Les joueurs des équipes AAA Relève sont prioritairement affiliés aux équipes AAA.
- Les équipes Bantam AAA Relève pourront affilier prioritairement des joueurs de première année ou moins.
- Un joueur Pee-wee affilié à une équipe Bantam doit obligatoirement avoir suivi la formation mise en échec 2 avant de participer à un match.
- **Exceptionnellement, il est permis aux équipes Bantam AAA Relève d'utiliser un maximum de 3 joueurs de deuxième année par match, ces joueurs peuvent être des joueurs permanents ou affiliés.**

MIDGET ESPOIR :

- Les équipes Midget Espoir pourront uniquement affilier des joueurs âgés de 15 ans.
- Les joueurs du Bantam AAA sont prioritairement affiliés au Midget Espoir.

TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ POUR JOUEURS AFFILIÉS ET POUR LISTE DE RÉSERVE (STRUCTURES INTÉGRÉES) **AVEC STRUCTURE DE COMPÉTITION RÉGIONALE AA**

N.B.: Le tableau doit se lire de la gauche vers la droite.

→	P-w AAA	P-w AAA Relève	P-w AA	P-w BB	At. AA
Pee-wee AAA	→	J.A.	J.A.	→	→
Pee-wee AAA Relève	→	→	J.A.	→	J.A.
→	Bt AAA	Bt AAA Relève	Bt. AA	P-w AAA	P-w AAA Relève
Bantam AAA	→	J.A.	J.A.	→	→
Bantam AAA Relève	→	→	J.A.	J.A.	J.A.
→	Md AA	Md BB	Bt AAA	Bt AAA Relève	
Midget Espoir	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	

TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ POUR JOUEURS AFFILIÉS ET POUR LISTE DE RÉSERVE (STRUCTURES INTÉGRÉES) **AVEC STRUCTURE DE COMPÉTITION RÉGIONALE BB**

N.B.: Le tableau doit se lire de la gauche vers la droite.

→	P-w AAA	P-w AAA Relève	P-w BB	At. BB	
Pee-wee AAA	→	J.A.	J.A.	→	
Pee-wee AAA Relève	→	→	J.A.	J.A.	
→	Bt AAA	Bt AAA Relève	Bt. BB	P-w AAA	P-w AAA Relève
Bantam AAA	→	J.A.	J.A.	→	→
Bantam AAA Relève	→	→	J.A.	J.A.	J.A.
→	Md BB	Bt AAA	Bt AAA Relève		
Midget Espoir	J.A.	J.A.	J.A.		

TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ POUR JOUEURS AFFILIÉS SCOLAIRES

ENREGISTREMENT DES JOUEURS SCOLAIRES AVEC LES ÉQUIPES CIVILES	ADMISSIBLE À LA DIVISION
Benjamin D1-RSEQ	Pee-wee AAA
Benjamin D1-RSEQ	Pee-wee AAA Relève
ENREGISTREMENT DES JOUEURS SCOLAIRES AVEC LES ÉQUIPES CIVILES	ADMISSIBLE À LA DIVISION
Cadet D1-RSEQ	Bantam AAA
Cadet D1-RSEQ	Bantam AAA Relève
Cadet D2-RSEQ	Bantam AAA
Cadet D2-RSEQ	Bantam AAA Relève

Effet cascade Midget Espoir

- Mesure transitoire depuis la saison 2017-2018 en lien avec les joueurs gradués au junior majeur au 10 janvier.
- Un joueur du Midget Espoir qui est rappelé au Midget AAA peut retourner au Midget Espoir lorsque l'équipe Midget AAA est éliminée.
- Le dit joueur sera considéré comme joueur affilié au Midget AAA et ne devra pas être libéré de son équipe Midget Espoir.

Surclassement Midget Espoir

Au niveau du surclassement des joueurs de 14 ans, les joueurs devront être dominants pour évoluer comme joueur régulier au niveau Midget Espoir. Par contre, il est possible qu'un joueur surclassé puisse demeurer une deuxième saison au réseau Midget Espoir si sa progression ralentit en cours de route. L'objectif demeure tout de même qu'il chemine la saison suivante au Midget AAA. La procédure de surclassement demeure la même et est prise en charge par Hockey Québec. Toute demande de surclassement devra être fait par l'équipe Midget AAA en collaboration avec le directeur de la structure intégrée.

3.8 Cadre de référence des équipes AAA Relève, AAA et Espoir

CADRE DE RÉFÉRENCE PEE-WEE (SPORT-ÉTUDES)

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h – 1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	1 à 2
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	6 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois	3 tournois

Exigences particulières	<p>1 clinique d'habiletés techniques au 2 semaines</p> <p>1 entraînement conjoint (clinique habiletés techniques) AAA Relève, AAA de la même organisation 1 fois par mois – standard minimum. Idéal 2 fois par mois.</p> <p>Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.</p>
--------------------------------	---

Pré-requis entraîneurs :	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Respect et Sport pour tous. • Entraîneur-chef : <ul style="list-style-type: none"> • Haute Performance 1 • Formation Contact physique (Profil d'enseignement mise en échec 1) • 1er entraîneur-adjoint : <ul style="list-style-type: none"> • Entraîneur Compétition 1 • Autres entraîneurs-adjoints : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pee-wee AAA relève : <ul style="list-style-type: none"> ○ HU-Entraîneur ½ ○ Entraîneur 2 – Entraîneur récréation ▪ Pee-wee AAA : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entraîneur Compétition 1
---------------------------------	---

CADRE DE RÉFÉRENCE PEE-WEE

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h – 1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	2 à 3 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	1 à 2
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	6 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois	3 tournois

Exigences particulières	<p>1 clinique d'habiletés techniques au 2 semaines</p> <p>1 entraînement conjoint (clinique habiletés techniques) AAA Relève, AAA de la même organisation 1 fois par mois – standard minimum. Idéal 2 fois par mois.</p> <p>Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.</p>
--------------------------------	---

Pré-requis entraîneurs :	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Respect et Sport pour tous. • Entraîneur-chef : <ul style="list-style-type: none"> • Haute Performance 1 • Formation Contact physique (Profil d'enseignement mise en échec 1) • 1er entraîneur-adjoint : <ul style="list-style-type: none"> • Entraîneur Compétition 1 • Autres entraîneurs-adjoints : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pee-wee AAA relève : <ul style="list-style-type: none"> ○ HU-Entraîneur ½ ○ Entraîneur 2 – Entraîneur récréation ▪ Pee-wee AAA : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entraîneur Compétition 1
---------------------------------	---

CADRE DE RÉFÉRENCE BANTAM ET BANTAM SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h 30 Plage horaire quotidienne de 3 heures / programme sport-études
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h 30 d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2 à 3
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	6 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois	3 tournois

Exigences particulières :	<p>1 clinique d'habiletés techniques au 2 semaines.</p> <p>1 entraînement conjoint (clinique habiletés techniques) AAA Relève, AAA de la même organisation 1 fois par mois – standard minimum. Idéal 2 fois par mois.</p> <p>Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.</p>
----------------------------------	--

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Respect et Sport pour tous. • Entraîneur-chef : <ul style="list-style-type: none"> • Haute Performance 1 • Formation Mise en échec (Profil d'enseignement mise en échec 2) • 1er entraîneur-adjoint : <ul style="list-style-type: none"> • Haute Performance 1 • Autres entraîneurs-adjoints : <ul style="list-style-type: none"> • Entraîneur Compétition 1
-------------------	---

CADRE DE RÉFÉRENCE MIDGET ESPOIR

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h 30 Plage horaire quotidienne de 3 heures / programme sport-études
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h 30 d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2 à 3
Nombre de matchs / année	40 à 53
Nombre de matchs hors-concours	6 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	32 matchs
Nombre de matchs tournois	6 à 10 matchs
Nombre de tournois	2 tournois

Exigences particulières :	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
----------------------------------	---

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Respect et Sport pour tous. • Entraîneur-chef : <ul style="list-style-type: none"> • Haute Performance 1 • 1er entraîneur-adjoint : <ul style="list-style-type: none"> • Haute Performance 1 • Autres entraîneurs-adjoints : <ul style="list-style-type: none"> • Haute Performance 1
-------------------	---

3.9 Calendrier de saison

- Début de saison : 20 septembre 2019
- Fin de saison : 3 avril 2020
- Durée des matchs : Se référer aux règlements spécifiques L.H.E.Q.

3.10 Tournois

PEE-WEE et BANTAM :

Le réseau actuel de tournoi accueillera les équipes AAA Relève et AAA pour les divisions Pee-wee et Bantam.

MIDGET ESPOIR :

Les équipes du niveau Espoir participeront à 2 tournois :

- Premier tournoi du **21 au 24 novembre 2019 Drummondville** : Le classement tient compte des matchs jusqu'au mardi 1er novembre inclusivement.
- Deuxième tournoi du **23 au 26 janvier 2020 Boisbriand** : Le classement tient compte des matchs du premier tournoi.

3.11 Coupe Dodge

- Selon le tableau de représentativité adopté par Hockey Québec qui tient compte du classement provincial de la saison régulière de la LHEQ.
- Coupe Dodge du 15 au 19 avril 2020.

3.12 Tâches de la structure intégrée

ACTIVITÉS ET TÂCHES 2019-2020		
		
MOIS	DESCRIPTION TÂCHES	ÉCHÉANCIER (REMISE)
août-19	Réunion des Directeurs opérationnels	03-août
	Remise du bottin de la structure	30-août
	Nomination des préparateurs physique reconnus	30-août
	Remise du plan stratégique 1 - Réunion avec les entraîneurs	30-août
	Envoi, par Hockey Québec, des planifications annuelles d'entraînement	30-août
sept-19	Remise des alignements AAA, AAA Relève et Espoir avec adresses courriels des joueurs	10-sept
	Assurer la validation des formations mise en échec des joueurs	30-sept
	Remise du compte rendu des camps: Remise en forme et sélection (Formulaire Google)	30-sept
	Envoi, par Hockey Québec, de la politique d'utilisation et polyvalence aux joueurs Pee-wee LHEQ	30-sept
	Envoi, par Hockey Québec, de la documentation sur le protocole de retour au jeu suite à une commotion	30-sept
	Envoi, par Hockey Québec, de la notion théorique 1	30-sept
oct-19	Préparation et réalisation du Testing 1 (Document Hockey Québec)	15-oct
	Conférence téléphonique directeurs des structures	28-oct
	Remise du rapport supervision des entraîneurs 1	30-oct
	Remise du plan stratégique 2 - Réunion avec les entraîneurs	30-oct
	Remise du compte rendu des cliniques spécialisés (Formulaire Google)	30-oct
	Envoi, par Hockey Québec, de la notion théorique 2	30-oct
nov-19	Remise de l'horaire finale tournoi atome 3 vs 3	10-nov
	Remise de la première évaluation des joueurs avec bulletins	15-nov
	Remise du rapport de supervision des entraîneurs 2	30-nov
	Remise du compte rendu des cliniques spécialisés (Formulaire Google)	30-nov
	Envoi, par Hockey Québec, de la notion théorique 3	30-nov
	Envoi, par Hockey Québec, du lien d'évaluation des structures par les parents	30-nov
déc-19	Conférence téléphonique directeurs des structures	02-déc
	Remise des candidatures au PEE. Fiche d'inscription a été envoyée par Hockey Québec.	10-déc
	Remise du plan stratégique 3 - Réunion avec les entraîneurs	20-déc
	Remise du rapport du tournoi atome 3 vs 3 (rapport: photo et texte explicatif)	20-déc
	Envoi, par Hockey Québec, de la notion théorique 4	20-déc
janv-20	Réunion des directeurs des structures	25-janv
	Remise du rapport supervision des entraîneurs 3	30-janv
	Remise du compte rendu des cliniques spécialisés (Formulaire Google)	30-janv
	Envoi, par Hockey Québec, des modalités des programmes U12, U13 et U14	30-janv
	Envoi, par Hockey Québec, des résultats combinés de l'évaluation des structures par les parents	30-janv
	Envoi, par Hockey Québec, de la notion théorique 5	30-janv
févr-20	Remise de la deuxième évaluation des joueurs avec bulletins	15-févr
	Conférence téléphonique directeurs des structures	24-févr
	Remise du rapport de supervision des entraîneurs 4	25-févr
	Remise du plan stratégique 4 - Réunion avec les entraîneurs	25-févr
	Préparation et réalisation du Testing 2 (Document Hockey Québec)	25-févr
	Remise de la liste des sélections des entraîneurs des programmes U14	25-févr
	Remise du compte rendu des cliniques spécialisés (formulaire Google)	25-févr
Envoi, par Hockey Québec, de la notion théorique 6	28-févr	
mars-20	Envoi, par Hockey Québec, l'horaire et contenu des programmes U12, U13 et U14	30-mars
	Envoi, par Hockey Québec, de la notion théorique 7	30-mars
avr-20	Remise des alignements programme U14	15-avr
	Envoi, par Hockey Québec, du mémo concernant le programme des mises en échec U12 et U13	15-avr
	Remise de l'évaluation des joueurs potentiellement invités aux programmes U15 et U16 avec PDI	15-avr
	Remise du bilan du fonctionnement de la structure intégrée	30-avr
mai-20	Remise de l'évaluation finale des joueurs avec bulletins	01-mai
	Envoi, par Hockey Québec, de la documentation concernant la préparation physique estivale	30-mai
	Remise de la liste des joueurs sélectionnés (80%)	30-mai

3.13 Activités Hockey Québec – Obligation de participation

Les équipes (joueurs, entraîneurs et dirigeants) doivent participer et respecter les activités planifiées par Hockey Québec comme : Équipe Québec, perfectionnement, tournois, activités prévues dans les protocoles avec nos partenaires et commanditaires, ainsi que les autres activités prévues dans la programmation. Les joueurs et entraîneurs sélectionnés doivent être libérés de toutes activités d'équipe pour participer à ces événements.

3.14 Responsabilités des franchises

- Respecter l'autorité régionale qui peut s'exprimer par le biais de la structure intégrée.
- Respecter le cadre de référence.
- Respecter le cahier de charge.
- Les gouverneurs s'assurent de récupérer les informations qui font partie des suivis reliés au cahier de charge.
- Les gouverneurs voient aux différents détails au niveau de l'organisation de l'équipe : trouver les heures de glace, collecte de fonds, **commandites**, suivi de la réglementation, etc. Leur objectif est de faire en sorte que les entraîneurs s'occupent uniquement de l'aspect hockey.

4. DOCUMENTATION HOCKEY QUÉBEC

Hockey Québec met à la disposition des entraîneurs et des conseillers techniques la documentation suivante afin de favoriser le développement des joueurs :

- Fiches individuelles de développement du joueur, Pee-wee à Midget, Hockey Québec, 2013
- Les quatre orientations du programme enrichi, 2011-2013 et la vision : bâtir un athlète 2014-2017
- Fiche d'évaluation des entraîneurs en situation de matchs et en situation de compétition, Hockey Québec, 2011
- Fiches d'évaluation des joueurs provinciale de Hockey Québec, 2009
- Le portail de Hockey Canada pour le programme des moins de 16 ans, 2016
- Application mobile Réseau Hockey Canada, 2016
- Accès aux exercices, www.hockeycanada.ca , 2015
- Programme d'excellence de Hockey Canada, CDROM, 2011
- Section éducation et enseignement Mise en échec corporelle et contact physique, www.hockey.qc.ca,
- Programme d'enseignement à la mise en échec, 2013
- Programme d'enseignement au contact physique, 2013
- Protocole des tests physiques, Hockey Québec
- Cheminement du joueur en hockey sur glace, Cadre de référence pour entraîneur, Hockey Québec, Yves Archambault, 2013
- Contenus École de perfectionnement / programme de patinage « À pleine vitesse », Hockey Québec, Pierre Allard, 2006
- 37 gestes techniques site www.hockey.qc.ca et DVD, Hockey Québec, 2000
- Contenu annuel et progression pédagogique, Benoît Barbeau, 1997
- Manuel des habiletés (Pee-Wee, Bantam et Midget), Hockey Canada